



## COMPTE RENDU INTEGRAL CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2016

L'an Deux Mille Seize et le dix-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune du Vigan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville du Vigan, en session ordinaire sous la Présidence de Eric DOULCIER, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs DOULCIER Eric, ARNAL Sylvie, GARRIGUES Anne-Laure, LANGET Christian, MULLER Pierre, BOISSON Clémence, COZZA Alexandre, LESTRAT Jacques, BOUDARD Colette, DE PEYER Yvette, MAZUIR Jean, CIECKO Corinne, BOISSON Patrice, GIROMPAIRE Lionel, CIECKO Corinne, ALAZARD Sophie, GERVASONI Gérald, GROS Nicole, TRIAIRE Jean-Robert, PASCAL Jean-Luc

**Procurations** : ont donné procuration

Anne DENTAN à Pierre MULLER  
Denis SAUVEPLANE à Éric DOULCIER  
Chantal VIMPERE à Sophie ALAZARD  
Emmanuel PUECH à Colette BOUDARD  
Coline PIBAROT à Sylvie ARNAL  
Pascaline DRUYER à Jean-Luc PASCAL

**Absent** : Laurence AUDREN

**Excusé** : Pascal GOETZINGER

**Secrétaire de séance** : Alexandre COZZA

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité des membres présents

### 1 - Compte de Gestion du Receveur des Finances de la Ville du Vigan pour l'exercice 2015 Budget Principal - Approbation

Monsieur Christian Langet, Maire Adjoint aux finances expose aux membres du conseil municipal qu'en application des dispositions des articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le Compte de Gestion du Comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1 juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte.

Le vote de l'arrêté des Comptes de Gestion du Comptable Public doit intervenir préalablement au vote du Compte Administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Les écritures du Compte de Gestion du budget Budget principal 2015 peuvent être récapitulées comme suit:

EXÉCUTION DU BUDGET 2015		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	PRÉVISIONS TOTALES	2 392 552,58	5 009 801,98	7 402 354,56
	REALISATIONS	1 329 894,78	4 790 475,34	6 120 370,12
DÉPENSES	PRÉVISIONS TOTALES	2 392 552,58	5 009 801,98	7 402 354,56
	REALISATIONS	1 542 132,84	4 285 368,64	5 827 501,48
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2015		-212 238,06	505 106,70	292 868,64
RÉSULTAT REPORTÉ DE L'EXERCICE 2014		279 575,95	0,00	279 575,95
RÉSULTAT CUMULE		67 337,89	505 106,70	572 444,59

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur des Finances du Vigan a repris dans ses écritures les résultats 2014, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés,

Monsieur le maire précise qu'il s'agit d'un vote formel des comptes du receveur qui sont identiques à ceux de la collectivité

#### Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **ARRÊTE** le dit Compte de Gestion du Comptable pour l'exercice 2015 et ne formule aucune observation ou réserve à son sujet tel qu'il apparaît ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur l'adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### 2 - Compte de Gestion du Receveur des Finances de la Ville du Vigan pour l'exercice 2015 Budget annexe de l'eau - Approbation

Monsieur Christian Langet maire adjoint au budget de l'eau expose aux membres du conseil municipal qu'en application des dispositions des articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le Compte de Gestion du Comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1 juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte.

Le vote de l'arrêté des Comptes de Gestion du Comptable Public doit intervenir préalablement au vote du Compte Administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Les écritures du Compte de Gestion du budget annexe de l'eau 2015 peuvent être récapitulées comme suit :

#### Résultat 2015

EXECUTION DU BUDGET 2015		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	PRÉVISIONS TOTALES	356 588,28	740 098,53	1 096 686,81
	REALISATIONS	202 183,62	696 572,96	898 756,58
DÉPENSES	PRÉVISIONS TOTALES	356 588,28	740 098,53	1 096 686,81
	REALISATIONS	249 217,77	637 943,70	887 161,47
RESULTAT DE CLÔTURE 2015		-47 034,15	58 629,26	11 595,11
RESULTAT REPORTÉ DE L'EXERCICE 2014		-4 144,43	-52 898,53	-57 042,96
RESULTAT CUMULE		-51 178,58	5 730,73	-45 447,85

Après s'être assuré que Madame le Receveur des Finances du Vigan a repris dans ses écritures les résultats 2014, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés,

#### Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **ARRÊTE** le dit Compte de Gestion du budget annexe de l'eau du Comptable pour l'exercice 2015 et ne formule aucune observation ou réserve à son sujet tel qu'il apparaît ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur l'adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### 3- Compte de Gestion du Receveur des Finances de la Ville du Vigan pour l'exercice 2015 Budget annexe du village de vacances - Approbation

Madame Anne Laure Garrigues, Maire Adjoint au village de vacance expose aux membres du conseil municipal qu'en application des dispositions des articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le Compte de Gestion du Comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1 juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte.

Le vote de l'arrêté des Comptes de Gestion du Comptable Public doit intervenir préalablement au vote du Compte Administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Les écritures du Compte de Gestion du budget annexe du village de vacances 2015 peuvent être récapitulées comme suit :

EXECUTION DU BUDGET 2015		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	PREVISIONS TOTALES	65 642,64	248 304,06	313 946,70
	REALISATIONS	58 638,07	250 071,19	308 709,26
DEPENSES	PREVISIONS TOTALES	65 642,64	248 304,06	313 946,70
	REALISATIONS	18 533,62	227 715,40	246 249,02
RESULTAT DE CLOTURE 2015		40 104,45	22 355,79	62 460,24
RESULTAT REPORTÉ DE L'EXERCICE 2014		-45 115,64	-7 734,06	-52 849,70
RESULTAT CUMULE		-5 011,19	14 621,73	9 610,54

Après s'être assuré que Madame le Receveur des Finances du Vigan a repris dans ses écritures les résultats 2014, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés,

**Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **ARRÊTE** le dit Compte de Gestion du budget annexe du village de vacances du Comptable pour l'exercice 2015 et ne formule aucune observation ou réserve à son sujet tel qu'il apparaît ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

### 4- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Christian Langet Maire adjoint délégué aux Finances expose aux membres du Conseil municipal les résultats du compte administratif du budget principal.

Il précise que le compte administratif reflète l'exécution comptable de l'exercice 2015.

Ses résultats s'établissent comme suit :

EXÉCUTION DU BUDGET 2015		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	PRÉVISIONS TOTALES	2 392 552,58	5 009 801,98	7 402 354,56
	RÉALISATIONS	1 329 894,78	4 790 475,34	6 120 370,12
DÉPENSES	PRÉVISIONS TOTALES	2 392 552,58	5 009 801,98	7 402 354,56
	RÉALISATIONS	1 542 132,84	4 285 368,64	5 827 501,48
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2015		-212 238,06	505 106,70	292 868,64
RÉSULTAT REPORTÉ DE L'EXERCICE 2014		279 575,95	0,00	279 575,95
RÉSULTAT CUMULE		67 337,89	505 106,70	572 444,59
RESTE A REALISER		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION INVESTISSEMENT		572 521,62	350 463,85	-222 057,77
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2015		-154 719,88	505 106,70	350 386,82

Monsieur Christian Langet Maire adjoint délégué aux finances constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Monsieur le maire indique que ce CA s'inscrit dans le cadre du budget plan triennal de baisse des dotations de l'état.

Cela représente pour la ville du Vigan une perte annuelle de 80 000€ par an.

Malgré cela monsieur le maire constate que l'excédent de fonctionnement a augmenté grâce à des efforts sérieux de gestion menés par la municipalité et les services.

Enfin en 2015, 1 million d'euros de travaux auront été réalisé sans recourir à l'emprunt.

Monsieur Gérald Gervasoni souhaite faire part de plusieurs remarques et questions.

La première est relative au contentieux avec le SDIS, le non-paiement de la cotisation améliore le niveau de l'excédent de manière artificielle.

Ou en est-on ?

Monsieur le maire lui répond que l'on rentre dans la phase contentieuse avec le SDIS

Monsieur Gérald Gervasoni fait remarquer que d'autres communes ne sont pas d'accord avec le calcul mais ont payés tout de même le SDIS.

Monsieur le maire indique qu'il a rencontré la maire de la Grand Combe qui partage la même problématique avec le SDIS. Il lui est toutefois plus difficile pour lui d'engager un contentieux car il est vice-président du conseil départemental.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a plusieurs fois écrit au SDIS et qu'il a toujours reçu une fin de non-recevoir.

Il est certes regrettable d'arriver en phase contentieuse mais comment accepter de payer trois fois plus que des communes de même taille pour le même service, si le préfet nous ordonne de payer on le fera mais notre demande est légitime.

Monsieur Gérald Gervasoni indique avoir entendu des informations disant que le caractère forestier de la commune était une raison du surcoût.

Monsieur le maire pense que le mode de calcul doit être révisé car il y a trop de différence entre les citoyens devant cet impôt.

Monsieur Gérald Gervasoni regrette qu'il n'ait pas été rappelé que l'on a bénéficié des cessions en 2015 pour avoir un tel niveau d'investissement.

Cela ne sera pas reconductible en 2016 et nous ferons moins d'investissement et moins de travaux car nous n'avons pas de cessions

Monsieur le maire lui répond que notre niveau d'investissement en 2015 est supérieur à celui de l'intercommunalité qui dispose pourtant d'un budget plus important.

Monsieur Jean Robert Triaire souhaite connaître la part représentée par les subventions dans le financement des travaux

Le DGS indique à l'assemblée que les travaux se sont élevés pour la période 2008-2016 à environ 6,7 M€ TTC et les subventions ont été d'environ 3M€

Monsieur le maire lui indique que les cessions, les subventions et l'autofinancement ont permis de réaliser ces travaux.

Monsieur Gérald Gervasoni pense qu'il faudrait un groupe de travail sur les évolutions des charges de fonctionnement, sur la mutualisation des moyens avec l'intercommunalité car on pourrait éviter des doublons.

Monsieur le maire lui rappelle que l'on a proposé à nos citoyens de réfléchir à une fusion des 3 communes qui auraient permis de faire des économies et de ne pas augmenter les impôts et que cette idée a été refusée par le Président de l'intercommunalité.

Il indique également qu'il y a un an la municipalité avait proposé de créer une fusion des services urbanisme qui a été refusée, il espère que ces positions évolueront.

Madame Anne Laure Garrigues juge nécessaire le basculement des compétences sans recourir à des recrutements et en utilisant le personnel existant sur les communes.

Monsieur le maire pense indispensable le basculement de nouvelles compétences, il pense notamment à l'eau, au SIVOM mais aussi au musée cévenol.

Monsieur Jean-Luc Pascal se demande s'il est bien logique de voter le budget avant le vote du CA ?

Monsieur le maire lui répond que c'est possible et précise que pour le budget 2016 les résultats du CA avaient été repris de manière anticipée

Monsieur le Maire sort de la salle pour le vote.

**Les membres du conseil municipal à la majorité des membres présents (3 abstentions Monsieur Gérald Gervasoni, Monsieur Jean Robert Triaire, Madame Nicole Gros) approuvent les résultats du CA**

- **APPROUE** le compte administratif 2015 du Budget principal.
- **DONNE** quitus à Monsieur le Maire de sa gestion.

## **5 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

Monsieur Christian Langet, Maire adjoint délégué au budget annexe de l'eau potable expose aux membres du Conseil municipal les résultats du compte administratif du budget annexe de l'eau.

Il précise que le compte administratif reflète l'exécution comptable de l'exercice 2015.

Ses résultats s'établissent comme suit :

EXECUTION DU BUDGET 2015		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	PREVISIONS TOTALES	356 588,28	740 098,53	1 096 686,81
	REALISATIONS	202 183,62	696 572,96	898 756,58
DEPENSES	PREVISIONS TOTALES	356 588,28	740 098,53	1 096 686,81
	REALISATIONS	249 217,77	637 943,70	887 161,47
RESULTAT DE CLOTURE 2015		-47 034,15	58 629,26	11 595,11
RESULTAT REPORTÉ DE L'EXERCICE 2014		-4 144,43	-52 898,53	-57 042,96
RESULTAT CUMULE		-51 178,58	5 730,73	-45 447,85
RESTE A REALISER		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION INVESTISSEMENT		00,00	00,00	00,00
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
		-51 178,58	5 730,73	-45 447,85

Monsieur Christian Langet constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Monsieur le maire indique qu'en 2015 le déficit de fonctionnement a été résorbé.

Monsieur Gérald Gervasoni apprécie l'effort de gestion fait pour ne pas gaspiller la ressource, il a toutefois une réserve sur la gestion notamment sur la comptabilité des dépenses de personnel, il souhaite arriver à une situation plus cohérente sur les dépenses et recettes

Monsieur le maire précise que son objectif jusqu'alors a été d'améliorer le rendement du réseau, aujourd'hui l'enjeu le plus important c'est de garder le caractère public de la gestion de l'eau. L'eau ne doit pas être affermée c'est fondamental.

Il souhaite que les collectivités restent maître de la gestion de l'eau, il indique réfléchir comment arriver ce que les premiers mètres cubes soient gratuits.

Monsieur Gérald Gervasoni lui répond que c'est ce que je demande depuis plusieurs années il espère que nous allons le faire

Monsieur le maire indique que depuis 2008 il a fallu d'abord faire les travaux dans le centre-ville pour améliorer le rendement, ensuite il a fallu ajuster les prix pour être conforme à la politique de subvention du département, ces préalables effectués on peut aller plus loin.

#### Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le compte administratif 2015 du Budget annexe de l'eau.
- **DONNE** quitus à Monsieur le Maire de sa gestion.

#### 6 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : BUDGET ANNEXE DU VILLAGE DE VACANCES

Madame Anne-Laure Garrigues, Maire Adjoint déléguée au village de vacances expose aux membres du Conseil municipal les résultats du compte administratif du budget annexe du village de vacances

Elle précise que le compte administratif reflète l'exécution comptable de l'exercice 2015.

Ses résultats s'établissent comme suit :

EXECUTION DU BUDGET 2015		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	PREVISIONS TOTALES	65 642,64	248 304,06	313 946,70
	REALISATIONS	58 638,07	250 071,19	308 709,26
DEPENSES	PREVISIONS TOTALES	65 642,64	248 304,06	313 946,70
	REALISATIONS	18 533,62	227 715,40	246 249,02
RESULTAT DE CLOTURE 2015		40 104,45	22 355,79	62 460,24
RESULTAT REPORTÉ DE L'EXERCICE 2014		-45 115,64	-7 734,06	-52 849,70
RESULTAT CUMULE		-5 011,19	14 621,73	9 610,54
RESTE A REALISER		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION INVESTISSEMENT		-	00,00	00,00
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015		-5 011,19	14 621,73	9 610,54

Madame Anne Laure Garrigues constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Madame Anne Laure Garrigues indique qu'en 2015 l'augmentation des recettes est à mettre en évidence, les frais de personnel ont été stabilisés et nous avons réalisé moins d'investissement pour la rénovation intérieure des gîtes.

Elle précise que le CA de 2016 devrait être du même ordre.

Monsieur Gérald Gervasoni souligne que l'équilibre est fragile car réalisé avec des contrats aidés, il pense que pour développer le village il faut améliorer l'offre touristique sur le territoire

Madame Anne Laure Garrigues précise qu'il faut développer l'arrière-saison pour cela il faut renforcer une offre notamment en matière de sports de pleine nature.

Elle indique qu'à la CDC on a parlé d'un PLU Intercommunal, c'est nécessaire pour pouvoir faire évoluer notre territoire et notamment ses objectifs en matière touristique.

Monsieur Jean Robert Triaire espère que le résultat va croître afin de ne pas avoir recours aux contrats aidés

Il faut développer le CA, le potentiel est là mais il faut améliorer notre force de vente.

#### Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le compte administratif 2015 du Budget annexe du village de vacances.
- **DONNE** quitus à Monsieur le Maire de sa gestion.

#### 7 - Affectation du résultat du Compte administratif 2015 du budget principal – Approbation

Monsieur Christian Langet, Maire Adjoint aux finances, expose aux membres du conseil municipal que les modalités d'affectation des résultats constituent l'une des principales innovations de la M 14.

Le résultat prévisionnel de l'exercice, inscrit aux chapitres 023 « Virement à la section d'investissement » et 021 « Virement de la section de fonctionnement » dans les budgets votés par nature, ne donne pas lieu à émission de titre ou de mandat en cours d'année. Par conséquent, il est constaté à la clôture des comptes un « besoin de financement » en investissement et un excédent en fonctionnement appelé "résultat d'exploitation" ou "résultat de fonctionnement".

L'exécution du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement intervient dorénavant après la clôture de l'exercice et est effectuée sur l'exercice suivant. La démarche «

d'affectation du résultat de fonctionnement » consiste à déterminer l'utilisation des excédents de l'année antérieure.

#### Affectation du résultat du Budget Principal Ville

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2015,

Monsieur le maire précise que la somme affecté en fonctionnement est destiné au paiement de la cotisation au SDIS

#### **Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **DECIDE** l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2015 comme présenté ci-dessous.

FONCTIONNEMENT		Excédent	Déficit
Résultat de fonctionnement	A	505 106,70	
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du compte administratif N-1)	B	0	
Résultat à affecter (=A+B)	C	505 106,70	
INVESTISSEMENT		Excédent	Déficit
Solde d'exécution N-1	D		212 238,06
Résultat antérieur reporté (ligne 001 du compte administratif N-1)	E	279 575,95	
Solde des restes à réaliser	F		222 057,77
Excédent de financement ou besoin de financement (=D+E+F)	G		154 719,88
AFFECTATION ET REPRISE			
<b>Si C est excédent</b> affectation en réserves au compte 1068 en recette de la section d'investissement (au minimum pour le financement de G)	H	255 106,70	
Report du solde en section de fonctionnement à la rubrique 002 (=C-H)	I	250 000,00	
Si C est en déficit, le déficit reporté est reporté à la rubrique D002 (=C)			

L'excédent de fonctionnement 2015 constaté à la clôture du Compte Administratif du budget principal s'élève à 505 106,70€, il est affecté comme suit :

1) à la section d'investissement 255 106,70 €

Il est imputé en recette d'investissement à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».  
2) à la section de fonctionnement 250 000€

Il est imputé en recette de fonctionnement à l'article 002 excédent de fonctionnement reporté

- **PRÉCISE** que ces résultats ont été repris dans le budget 2015.

#### **8- Affectation du résultat du Compte administratif 2015 du budget Annexe de l'eau – Approbation**

Monsieur Christian Langet Maire adjoint délégué au budget annexe de l'eau, expose aux membres du conseil municipal que les modalités d'affectation des résultats constituent l'une des principales innovations de la M 14.

Le résultat prévisionnel de l'exercice, inscrit aux chapitres 023 « Virement à la section d'investissement » et 021 « Virement de la section de fonctionnement » dans les budgets votés par nature, ne donne pas lieu à émission de titre ou de mandat en cours d'année. Par conséquent,

il est constaté à la clôture des comptes un « besoin de financement » en investissement et un excédent en fonctionnement appelé "résultat d'exploitation" ou "résultat de fonctionnement".

L'exécution du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement intervient dorénavant après la clôture de l'exercice et est effectuée sur l'exercice suivant. La démarche « d'affectation du résultat de fonctionnement » consiste à déterminer l'utilisation des excédents de l'année antérieure.

#### Affectation du résultat du Budget annexe de l'eau

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2015.

#### **Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **DÉCIDE** l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2015 comme présenté ci-dessous.

FONCTIONNEMENT		Excédent	Déficit
Résultat de fonctionnement	A	58 629,26	
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du compte administratif N-1)	B		-52 898,53
Résultat à affecter (=A+B)	C	5 730,73	
INVESTISSEMENT		Excédent	Déficit
Solde d'exécution N-1	D		-47 034,15
Résultat antérieur reporté (ligne 001 du compte administratif N-1)	E	-4 144,43	
Solde des restes à réaliser	F	-	
Excédent de financement ou besoin de financement (=D+E+F)	G		-51 178,58
AFFECTATION ET REPRISE			
<b>Si C est excédent</b> affectation en réserves au compte 1068 en recette de la section d'investissement (au minimum pour le financement de G)	H	5 730,73	
Report du solde en section de fonctionnement à la rubrique 002 (=C-H)	I		
Si C est en déficit, le déficit reporté est reporté à la rubrique D002 (=C)			-

L'excédent de fonctionnement 2015 constaté à la clôture du Compte Administratif du budget principal s'élève à 5 730 ,73 €. Il est affecté comme suit:

1. à la section d'investissement 5 730,73 €

Ce montant est imputé en recettes d'investissement sur la ligne budgétaire 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé».

- **PRÉCISE** que ces résultats ont été repris dans le budget 2015.

- **AUTORISE** monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **9- Affectation du résultat du Compte administratif 2015 du budget Annexe du village de vacances – Approbation**

Madame Anne Laure Garrigues, Maire Adjointe au village de vacances, expose aux membres du conseil municipal que les modalités d'affectation des résultats constituent l'une des principales innovations de la M 14.

Le résultat prévisionnel de l'exercice, inscrit aux chapitres 023 « Virement à la section d'investissement » et 021 « Virement de la section de fonctionnement » dans les budgets votés par nature, ne donne pas lieu à émission de titre ou de mandat en cours d'année. Par conséquent, il est constaté à la clôture des comptes un « besoin de financement » en investissement et un excédent en fonctionnement appelé "résultat d'exploitation" ou "résultat de fonctionnement".

L'exécution du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement intervient dorénavant après la clôture de l'exercice et est effectuée sur l'exercice suivant. La démarche « d'affectation du résultat de fonctionnement » consiste à déterminer l'utilisation des excédents de l'année antérieure.

#### Affectation du résultat du Budget annexe du village de vacances

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2015.

FONCTIONNEMENT		Excédent	Déficit
Résultat de fonctionnement	A	22 355,79	
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du compte administratif N-1)	B		-7 734,06
Résultat à affecter (=A+B)	C	14 621,73	
INVESTISSEMENT		Excédent	Déficit
Solde d'exécution N-1	D	40 104,45	
Résultat antérieur reporté (ligne 001 du compte administratif N-1)	E		-45 115,64
Solde des restes à réaliser	F		-
Excédent de financement ou besoin de financement (=D+E+F)	G		-5 011,19
AFFECTATION ET REPRISE			
<b>Si C est excédent</b>			
affectation en réserves au compte 1068 en recette de la section d'investissement (au minimum pour le financement de G)	H	14 621,73	
Report du solde en section de fonctionnement à la rubrique 002 (=C-H)	I		
<b>Si C est en déficit, le déficit reporté est reporté à la rubrique D002 (=C)</b>			

L'excédent de fonctionnement 2015 constaté à la clôture du Compte Administratif du budget principal s'élève à 14 621,73 €. Il est affecté comme suit:

1. à la section d'investissement 14 621,73 €

Ce montant est imputé en recettes d'investissement sur la ligne budgétaire 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

**Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **PRÉCISE** que ces résultats ont été repris dans le budget 2015.

- **AUTORISE** monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **10 - BUDGET 2016 - DECISION MODIFICATIVE n°1 – BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur Christian Langet, Maire adjoint, délégué au budget expose ce qui suit :

Il est soumis, à la décision du Conseil, diverses propositions de modifications de crédits ouverts par nature et par chapitre, pour l'année 2016

Les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres augmentent ou réduisent, d'un montant égal, les prévisions de recettes ou de dépenses.

I	INVESTISSEMENT	BP	DM 1
D	DÉPENSE		30 000,00
<b>901</b>	<b>ACQUISITIONS MOBILIERES</b>	<b>103 000,00</b>	20 000,00
21571	Matériel roulant	20 000,00	3 000,00
2116	Cimetière	48 000,00	8 000,00
2188	autres immobilisations corporelles	15 000,00	9 000,00
<b>919</b>	<b>CINÉMA</b>	<b>0,00</b>	10 000,00
2188	autres immobilisations corporelles	0,00	10 000,00
I	INVESTISSEMENT	BP	DM 1
R	RECETTE		30 000,00
<b>948</b>	<b>QUARTIER DE VIRENQUE</b>		<b>2 000,00</b>
1321	Subvention etat non transférable	0,00	2 000,00
<b>951</b>	<b>RUE PIERRE GORLIER</b>		<b>28 000,00</b>
1341	DETR	0,00	28 000,00

Monsieur le maire précise qu'il est important que l'on puisse avoir un logiciel spécifique pour la gestion du cimetière.

Monsieur Gérald Gervasoni fait remarquer que la ville n'a acheté que les végétaux et le matériel de la pépinière

**Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **ADOpte** selon les modalités ci-dessus, la décision modificative n°1 du BUDGET PRINCIPAL 2016.

**11 - BUDGET 2016 - DECISION MODIFICATIVE n°1 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

Monsieur Christian Langet, Maire adjoint, délégué au budget annexe de l'eau expose ce qui suit : Il est soumis, à la décision du Conseil, diverses propositions de modifications de crédits ouverts par nature et par chapitre, pour l'année 2016

Les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres augmentent ou réduisent, d'un montant égal, les prévisions de recettes ou de dépenses.

I	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP	DM 1
<b>001</b>	<b>RÉSULTAT REPORTÉ</b>	<b>45 447,85</b>	<b>5 730,73</b>
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>258 222,80</b>	<b>-5 730,73</b>
2315	Installations matériels et outillages techniques	258 222,08	-5 730,73
		<b>TOTAL</b>	303 670,65 0,00

**Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **ADOpte** selon les modalités ci-dessus, la décision modificative n°1 du BUDGET ANNEXE DE L'EAU 2016.

**12- Tarifs 2016 des services publics communaux**

Monsieur Christian Langet, Maire-adjoint aux finances indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'examiner les tarifs 2016 concernant l'occupation du domaine public par les forains. Il convient de créer un tarif relatif à l'occupation du domaine public en dehors de la foire annuelle.

**- BARAQUES ET MANÈGES, ATTRACTIONS FORAINES, ARTISANS FORAINS :**

15 € par jour hors fête foraine de septembre

Ils seront applicables au 1 juillet 2016.

Monsieur Christian Langet précise qu'il n'existe pas jusqu'alors de tarifs pour les forains journaliers hors foire

Monsieur Patrice Boisson souhaite savoir si pour la foire se sont des tarifs journaliers qui s'appliquent ?

Monsieur Christian Langet lui précise que c'est un forfait pour trois semaines et en fonction de la surface qui s'applique

Monsieur Jean Luc Pascal demande si le forain qui venait pendant l'été ne payait pas ?

Monsieur Christian Langet lui répond positivement et lui précise qu'il été averti de la nouvelle situation

Madame Yvette de Peyer précise que sur le marché les forains paient 2€ le mètre linéaire, elle juge ce nouveau tarif peu élevé

**Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **ADOPTÉ** le tarif proposé ci-dessus

**13 - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ**

Monsieur Christian Langet Maire adjoint présente à l'approbation du Conseil Municipal, pour l'exercice 2015, le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité afin que la commune puisse le percevoir.

Le montant maximum de cette RODP est prévu par le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 qui en assoit la valeur sur la population communale.

**Pour les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants ainsi que pour les départements , le plafond de la redevance de 2015 est établi suivant les formules de calcul mentionnées respectivement aux articles R 2333-105 et R 3333-4 du Code général des collectivités territoriales, le résultat ainsi obtenu étant multiplié par 1,2860.**

**Le plafond de la redevance pour les communes de notre strate de population est le suivant :**

PR = (0,183 P - 213) € pour les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et inférieure ou égale à 5 000 habitants

soit  $(0,183 \times 3925 - 213) \times 1,2860 = 650$  euros

**Le résultat PR est obtenu en application de la formule correspondant à chaque strate de population doit être multiplié par 1,2896 pour obtenir la somme qui peut être mise en recouvrement pour l'année 2016.**

**Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **APPROUVE** la redevance 2016 d'occupation du Domaine Public Communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité au taux fixé par le décret n° 2002-409 du 26.03.2002.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette redevance

## 14 -TARIFS DE LA CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Madame Sylvie Arnal, adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires expose qu'il convient d'actualiser les tarifs de la cantine suite à l'évolution des tarifs des repas livrés par notre prestataire de service.

Conformément au décret n° 2006-753 du 29 juin 2006, relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, le prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles et élémentaires n'excédera pas le coût par usager résultant des charges supportées par la commune au titre de la restauration, après déduction des subventions de toute nature dont ce service bénéficie. Tous les usagers quel que soit leur affectation à une tranche de quotient, bénéficient d'une participation de la commune venant en déduction de leur tarification.

Le tarif actuel est de

TARIFS 2015-2016 ABONNES	quotient familial	revenus d'une famille avec un enfant	revenus d'une famille avec deux enfants	revenus d'une famille avec trois enfants
2,15 €	QF entre 0 et 630 euros	de 925€ à 1575€	de 1110€ à 1890 €	de 1480€ à 2520€
3,15 €	QF entre 630 euros et 1500 euros	de 1575€ à 3750€	de 1890€ à 4500 €	de 2520€ à 6000 €
4,15 €	QF au-delà de 1500 euros	au-delà de 3750€	au-delà de 4500€	au-delà de 6000€
<b>REPAS NON ABONNES ET NON RESIDENTS</b>				
4,65 €				

Pour les familles non viganaises dont les enfants sont scolarisés au Vigan suite à une mesure éducative (C.L.I.S., C.L.I.N., etc.) le tarif avec quotient familial s'applique.

Madame Sylvie Arnal précise que l'augmentation est de 5C par repas et en fonction des quotients familiaux

Monsieur Jean Robert Triaire demande pour quelle raison l'augmentation n'est pas proportionnelle ?

Madame Sylvie Arnal lui répond que pour des facilités de gestion il est préférable d'avoir des comptes « ronds »

**Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **FIXE** les tarifs de la restauration scolaire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 comme indiqué dans les documents ci-dessus,

- **PRECISE** que les recettes en résultant seront imputées au chapitre 70 (produits des services, du domaine et ventes diverses), articles 7067 (redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement)

#### **15 - Convention avec le SIVOM intercantonal du pays viganais pour la création d'un groupement de commandes pour les repas des cantines scolaires**

Madame Sylvie Arnal Maire adjointe déléguée aux écoles rappelle aux membres du conseil municipal que dans un souci d'homogénéité en matière de politique d'achat de repas et afin de réaliser des économies d'échelle, le SIVOM intercantonal du pays viganais, conformément au Code des marchés publics, souhaite mettre en place un groupement de commandes pour les repas des cantines scolaires, sur le territoire du SIVOM.

Elle présente la convention constitutive du groupement à intervenir avec les collectivités adhérentes, qui définit les modalités de fonctionnement de ce dernier.

Monsieur le maire attire l'attention du conseil municipal sur le coût croissant du SIVOM : 109 000€ en 2009 199 000€ en 2015, il souhaite interroger le SIVOM car les efforts de gestion doivent être faits par tous

Madame Colette Boudard suggère de ne pas accepter une telle augmentation

#### **Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **AUTORISE** l'adhésion de la Commune du Vigan au groupement de commandes pour les repas de la cantine scolaire
- **ACCEPTE** que SIVOM intercantonal du pays viganais soit désigné comme coordonnateur du groupement formé
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes à intervenir

#### **16-RECRUTEMENT DE PERSONNEL NON TITULAIRE A TITRE de REMPLACEMENT, A TITRE OCCASIONNEL OU A TITRE SAISONNIER**

Monsieur LANGET Christian, adjoint délégué au Personnel, informe les membres du conseil municipal que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement de fonctionnaires territoriaux indisponibles, (pour assurer le remplacement momentané de titulaires indisponibles en raison d'un congé de maladie, d'un congé de maternité ou d'un congé parental), ou du recrutement de personnel à titre occasionnel ou saisonnier (surcharges de travail au moment d'opérations électorales, de travaux ponctuels des services techniques ou administratifs, recensement, besoins saisonniers au village vacance la Pommeraie ... pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable une fois à titre exceptionnel) (durée maximale de 6 mois pour une même période de 12 mois),

Vu la loi n° 84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3, **alinéa 1 (agents de remplacement)** ou l'article 3, **alinéa 2 (occasionnels ou saisonniers)**,

#### **Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

**Dans le cas des remplaçants non titulaires,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer des agents momentanément indisponibles.
- **DIT** qu'il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- **DIT** que la rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade concerné par le remplacement.

**Dans le cas des agents occasionnels ou saisonniers non titulaires,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin, des agents non titulaires à titre occasionnel ou saisonnier, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée.
- **DIT** qu'il sera chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil
- **DIT** que la rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence,
- **DIT** que les cadres d'emplois concernés pour la période de juin à septembre sont :
  - Adjoints administratifs
  - Adjoints techniques
  - Adjoints d'animation
- **DIT** que sont ouverts chaque année 4 postes maximum par cadre d'emplois de juin à septembre
- **DIT** que les crédits correspondants seront prévus au budget.

**17- Adhésion à Cités Unies France et au réseau Midi Pyrénées Coop Dèv 2016**

Madame Yvette de Peyer expose aux membres du conseil municipal que les associations Cités Unies France et réseau Midi Pyrénées Coop Dèv fédèrent les actions des collectivités engagées dans la coopération décentralisée

Ces associations ont notamment pour but de développer, promouvoir, apporter leurs soutiens aux collectivités territoriales françaises entretenant ou souhaitant entretenir des relations internationales avec des homologues à l'étranger, sous les différentes formes ou durées d'engagement que peut revêtir la coopération décentralisée,

Cités Unies France et Midi Pyrénées coop Dèv sont partenaires de la Ville du Vigan dans l'organisation du projet avec PEL MAOUDE au Mali,

Madame Yvette De Peyer indique que depuis le conseil du 24 mars le dossier a beaucoup évolué, la ville va percevoir 183 000 euros de l'agence de l'eau et 85 000 euros du MAE elle précise que notre petite commune repérée par les acteurs de la coopération.

Aujourd'hui pour nous aider à gérer ce projet, elle propose que nous adhérions à des associations qui aident les collectivités locales en la matière.

Il est souhaitable de s'inscrire dans ces réseaux pour pouvoir trouver des financements.

Le Vigan devient une commune référente en matière de coopération décentralisée et on a invité le mouvement « coop dev » à tenir un colloque au Vigan

Monsieur le maire remercie Madame de Peyer pour ce travail exemplaire

Madame Yvette De Peyer remercie le conseil municipal pour son soutien unanime, elle indique qu'un article est paru sur le site de l'agence de l'eau

Monsieur le maire rappelle que ce projet est une décision de l'ensemble du conseil il n'est pas certain que dans le cadre de l'affermage cette décision soit possible.

**Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **DÉCIDE** d'adhérer à Cités Unies France et au Réseau midi Pyrénées coop dèv.
- **AUTORISE** M. le maire à signer les bulletins d'adhésion correspondants.
- **PRÉCISE** que le montant de la cotisation 2016 s'élève à 251,50 € pour l'adhésion Cités Unies (abonnement au journal de Cités Unies inclus) et à 189,25€ pour l'adhésion au Réseau Midi Pyrénées coop dèv et que ces dépenses sont inscrites au budget de la Ville : Chapitre 011, Nature 6281, Fonction 020

**18 – Soutien à la candidature de Nîmes au Patrimoine mondial de l'UNESCO**

Le maire expose que la ville de Nîmes inscrite depuis 2012 sur la liste indicative des biens français, a obtenu en 2014 la reconnaissance par la France de sa valeur exceptionnelle. En 2015, le périmètre du bien à inscrire a été validé. Aujourd'hui, Nîmes prépare sa candidature et son inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco en 2018.

Avec l'amphithéâtre, la Maison Carrée, le Temple de Diane, le sanctuaire de la Fontaine, les Portes d'Auguste et de France, la Tour Magne, le Castellum aquae où aboutissait l'aqueduc de Nîmes, et ses riches collections archéologiques, Nîmes représente l'un des témoignages les plus complets de la civilisation romaine dans tout l'occident.

Cette inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO permettrait la reconnaissance du travail entrepris en faveur de la restauration et de la mise en valeur de son patrimoine exceptionnel. Elle serait également porteuse d'une symbolique forte envers les générations futures qui auront la responsabilité de poursuivre le développement de la ville.

Pour Le Vigan, sous-préfecture du département du Gard, éloigné géographiquement de Nîmes, nous sommes très attachés à son patrimoine et à son histoire.

**Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **SOUTIENT** la candidature de Nîmes au Patrimoine mondial de l'UNESCO

**19 - MOTION DE DEMANDE D'UNE NOUVELLE ORGANISATION DU SERVICE POSTAL SUR LA COMMUNE**

Depuis 2015, la Poste a mis en place une nouvelle organisation territoriale avec un réaménagement des modalités de travail des postiers. La direction du groupe, sous couvert d'innovation veut s'engager dans des missions complémentaires comme par exemple le portage de pain, effectuer les relevés des compteurs, le portage de repas etc..., missions qui ne sont pas le cœur de métier de cette entreprise dont le but premier est bien d'acheminer le courrier.

Aujourd'hui, l'impact local de cette réorganisation est très négatif. De nombreuses tournées ne sont plus assurées régulièrement, la mise à disposition du courrier des boîtes postales est très tardive et certaines entreprises reçoivent leurs plis seulement en milieu d'après-midi générant ainsi de nombreuses difficultés.

Par ailleurs, la Poste ne souhaite plus que les postiers déposent le courrier dans les entreprises et les commerces mais dans des boîtes aux lettres normées.

Pour de nombreux commerces, il est très difficile d'installer un tel dispositif.

Le conseil municipal souhaite rappeler que la mission première de La Poste doit être la distribution du courrier.

Monsieur Jean Robert Triaire précise que la poste est devenu un business et qu'avec la baisse des trafics de courriers, la poste cherche de nouvelles pistes de développement.

Il pense qu'il faudrait avoir une action sur le livret A pour que la poste réagisse.

Madame Sophie Alazard indique que le dernier paragraphe fait mention des salariés de la poste ce qui n'a pas lieu d'être.

Monsieur le maire est d'accord avec la remarque et demande de modifier en ce sens la motion. Il précise que l'un des courriers du comptable de la librairie situé au Vigan a mis 11 jours pour lui parvenir

**Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **DEMANDE** à La Poste de régler les nombreuses difficultés que rencontrent actuellement les entreprises, les collectivités et les usagers sur la distribution quotidienne de leur courrier.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions municipales.

07/04/2016	16dm022	Culture	Convention de partenariat avec le Festival du documentaire en Cévennes	44
08/04/2016	16dm023	Marchés	Avenant SMACL Dommages à autrui	45
08/04/2016	16dm024	Marchés	Avenant SMACL Véhicules	46
08/04/2016	16dm025	Finances locales	Contrat de cession avec l'association Coriandre	47
08/04/2016	16dm026	Finances locales	Mise à disposition à titre gracieux local municipal à l'Association l'Orange bleue	48
08/04/2016	16dm027	Finances locales	Bail loyer Mise à disposition à titre gracieux Mr DILHAN Pierre	49
08/04/2016	16dm028	Finances locales	Mise à disposition à titre gracieux local municipal à l'Association CEVENN'LAB	
08/04/2016	16dm029	Culture	Convention de partenariat avec Jazz à Junas	
11/04/2016	16dm030	RH	Convention TAP Ere de jeu	
11/04/2016	16dm031	RH	Convention TAP Le cri du tigre	
14/04/2016	16dm032	Secrétariat général	Mandataire liquidateur de la SARL Pépinière de Cluny	
15/04/2016	16dm033	Culture	Contrat de cession avec L'Entreprise L'ardeur	
19/04/2016	16dm034	Marches	Avenant Marché Serra Triaire Place des Charrons Lot 1	
20/04/2016	16dm035	Marches	Avenant Marché Serra Triaire Place des Charrons Lot 4	
20/04/2016	16dm036	RH	Convention de formation IFAD pour Pialot Victorien	
20/04/2016	16dm037	RH	Convention de formation ECOE pour Claire Fuster	
21/04/2016	16dm038	Culture	Convention de prestation de service avec l'association	

			MICRO	
21/04/2016	16dm039	Culture	Contrat de cession avec l'association Le Non-dit	
21/04/2016	16dm040	finances	Contrat de cession avec l'association Coriandre « <i>balèti</i> »	
21/04/2016	16dm041	Finances	Contrat de service GFI PROGICIELS	
02/05/2016	16dm042	Culture	Tarifs Spectacles "La mer et lui" et "Blanc"	
9/05/2016	16dm043	Culture	Contrat de cession avec l'association Appassionato	
10/05/2016	16dm044	Secrétariat général	TAP Ere de jeu	
10/05/2016	16dm045	Secrétariat général	TAP Bonzai géant	
10/05/2016	16dm046	Culture	Contrat de cession avec l'association Tatem	
24/05/2016	16dm047	RH	Convention de formation Josiane Scialom/maison de la formation	
31/05/2016	16dm048	Culture	Contrat de cession avec l'association Caravanes Sintis en pays viganais	
31/05/2016	16dm049	Culture	Contrat de cession avec l'association Les Romegaires	
31/05/2016	16dm050	Finances	Bail RENAUD Michel, 7 rue du Palais	
03/06/2016	16dm051	Finances	Mise à disposition à titre gracieux local municipal à l'Association FERIA D'ISIS	
06/06/2016	16dm052	Culture	Tarifs Musée Cévenol - Journées du Patrimoine de pays et des moulins	
06/06/2016	16dm053	Culture	Contrat de cession avec l'association Courants d'Art	

#### Questions diverses

Monsieur Gérald Gervasoni indique que madame Pascaline Druyer lui a fait remonter un problème avec l'autorisation donnée au « moulin gourmand » pour sa terrasse

Monsieur Christian Langet précise qu'il a donné son autorisation pour une terrasse de 10 mètres sur le domaine public mais qu'il ne souhaite pas qu'une installation en bois soit réalisée car elle poserait de problème d'accessibilité aux personnes et aux secours

#### Événements :

La course aux flambeaux ce soir, demain inauguration de la maison de santé à 11h, à 18 h appel du 18 juin et la kermesse de l'école saint pierre

Fête de la musique à partir de 14 heures le 21 juin, le jardin des orantes sera pour la première fois utilisé pour un concert

La séance du conseil municipal est levée à 20 heures.

Le Secrétaire de Séance

---

L'an deux mille seize et le 27 juin, nous Eric DOULCIER, Maire, avons fait afficher par extrait à la porte de la Mairie le compte-rendu de la séance qui précède.

Le Maire

---

L'an deux mille seize et le 15 juillet , nous Eric DOULCIER, Maire, avons invité le Conseil Municipal à se réunir en l'Hôtel de Ville le 21 juillet 2016.

Le Maire